

PERMIS CITOYEN

Ce dispositif s'adresse aux Charnaysiens de 17 ans et plus, afin de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et aux services. Le CCAS met en place une aide financière à l'obtention du permis de conduire en échange d'un travail dans les services de la ville de 3 jours.

Le montant de l'aide est de 210€ versée en une seule fois à l'issue de la réussite du code de la route. Le versement sera effectué directement auprès de l'auto-école « C'est permis ».

Attributions sous conditions de ressources.

TRANSPORT ADAPTÉ

Le service TPMR est un service de transport spécialisé de personnes à mobilité réduite, de porte à porte, à la demande, proposé par le réseau de transport de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Il est destiné aux personnes qui ne peuvent utiliser les autobus ou les services de transport à la demande en raison de leur handicap éprouvant de réelles difficultés à se déplacer seules.

Le CCAS vous aide à constituer le dossier pour bénéficier de ce service.



PERSONNES VULNÉRABLES

La ville de Charnay tient un registre nominatif où seront recensées les personnes vulnérables vivant à domicile.

L'inscription peut se faire par la personne elle-même ou par un proche, par mail, courrier et au téléphone au 03 85 34 15 70

En cas de déclenchement du PLAN CANICULE, le CCAS prendra de vos nouvelles régulièrement.

PLAN CANICULE

FORTES CHALEURS? ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Inscrivez-vous !



RENSEIGNEMENTS

Centre Communal d'Action Sociale

Mairie de Charnay-lès-Mâcon

Impasse de Champgrenon - 71850 Charnay-lès-Mâcon

Tél : 03 85 34 66 79



SOLIDARITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



LE RÔLE DU CCAS

Le CCAS de Charnay anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il vous accompagne, ponctuellement ou durablement, dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, avec le souci permanent de contribuer à vous soutenir et vous accompagner face aux difficultés.

Nos missions :

- Informer et orienter les citoyens
- Enregistrer les demandes de logements sociaux
- Soutenir le portage repas
- Transport des personnes à mobilité réduite (TPMR)
- Proposer le permis citoyen
- Recenser les personnes vulnérables (plan canicule et grand froid).



CONSEIL ET SOUTIEN

Permanence assistante sociale :

Vous avez possibilité de rencontrer une assistante sociale de la Maison Départementale des Solidarités pour évoquer vos difficultés dans des locaux mis à disposition par le CCAS de la ville.

Permanence auxiliaire puéricultrice:

Une fois par mois, une puéricultrice de la Protection Maternelle Infantile (PMI) est à votre écoute et vous accompagne avec votre enfant.

EN PRATIQUE : Sur rendez-vous auprès de la Maison Départementale des solidarités au 03 85 21 65 00. Rendez-vous uniquement les lundis après-midi de 14h à 17h, Maison Genetier - 2^e étage - Rue Carnacus

LOGEMENT

Le CCAS de Charnay est guichet enregistreur concernant les demandes de logements sociaux.

Comment effectuer sa demande de logement social ?

Un seul dossier et numéro unique quel que soit le bailleur. Vous pouvez venir retirer un dossier de demande de logement auprès des bailleurs sociaux, de la mairie, ou directement sur le site internet <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Une fois que votre demande est prise en compte une attestation d'enregistrement vous sera délivrée en indiquant votre numéro unique.

Votre demande est visible auprès de tous les bailleurs sociaux. Il est préférable de contacter directement les bailleurs.

OPAC : 03 85 32 77 86
SEMCODA : 03 85 97 00 45
MACON HABITAT : 03 85 21 63 63
HABELLIS : 03 85 90 89 89
HABITAT BVS : 08 00 33 50 88

AIDES SOCIALES LÉGALES

Le CCAS a la charge d'instruire les demandes sociales prévues par voie réglementaire en lien avec le département, les dossiers de prise en charge d'hébergement en EPHAD ou foyer de vie, et des obligations alimentaires.

AIDES FINANCIÈRES

Le CCAS peut aider les familles rencontrant des difficultés financières par l'octroi de bons alimentaires d'urgence.

Un dossier doit être constitué auprès des assistantes sociales du département pour

- la prise en charge de factures impayées.
- l'aide à l'achat d'équipements ménagers ou autres

Maison Départementales des Solidarités
265 rue des épinoches 71000 Mâcon
Tel : 03 85 21 65 00

PORTAGE DE REPAS

Ce service est proposé pour les charnaysiens bénéficiant du portage de repas par les ADMR ou par l'association de Saint-Gengoux-le-National.

Une aide financière du CCAS est accordée aux bénéficiaires pour un montant de 1 euro par repas livré. Pour prétendre à cette aide, nous prenons les références de l'avis d'imposition n-1 du revenu brut global.

Association Saint-Gengoux-le-National : 03 85 38 21 86
ADMR : 03 85 38 21 86

